



Strasbourg, le 7 avril 2009

RL-BU(2009)2

BUREAU DU RÉSEAU DE LISBONNE

**Rapport de la 8^e réunion
Bucarest, 20 mars 2009**

Note du secrétariat établie par la
Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

LISTE DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le RL-BU :

- **a élu** M. Constantin BRANZAN, directeur de l'Institut national de la magistrature de Roumanie, président du Réseau de Lisbonne pour un mandat de deux ans ;
- **a pris acte** des initiatives récentes concernant la formation des juges et des procureurs dans les pays dont les institutions sont représentées au sein du Bureau du Réseau de Lisbonne, à savoir la Croatie, l'Espagne, l'« ex-République yougoslave de Macédoine », la Géorgie et la Roumanie ;
- **a décidé** de tenir la réunion plénière du Réseau de Lisbonne les 15 et 16 octobre 2009, à Strasbourg ;
- **est convenu** de participer à l'institutionnalisation de la formation des juges et des procureurs en matière de cybercriminalité dans le cadre du projet sur la cybercriminalité et de désigner jusqu'à deux représentants pour participer à l'atelier prévu sur ce sujet les 3 et 4 septembre 2009, à Strasbourg ;
- **a chargé** le secrétariat d'adresser une lettre aux directeurs des instituts de formation représentés au sein du Bureau en leur demandant de désigner une ou deux personnes pour participer à l'atelier et **a décidé** d'inviter l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et l'Ukraine à y participer ;
- **a décidé** que la prochaine réunion plénière aurait pour thème « Pourquoi dispenser aux juges et aux procureurs une formation en matière de cybercriminalité ? » ;
- **a décidé** que le Conseil de l'Europe et notamment son Réseau de Lisbonne, devaient participer, au plus haut niveau possible, à la 4^e Conférence internationale sur la formation des magistrats, prévue du 26 au 30 octobre 2009, à Sydney, en Australie ;
- **a chargé** le secrétariat d'adresser une lettre au chef de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), en demandant une invitation pour la participation du Conseil de l'Europe à la Conférence de Sydney ;
- **a chargé** le secrétariat de rappeler aux Instituts de formation des membres du Réseau de Lisbonne d'actualiser directement en ligne leurs réponses aux questionnaires ;
- **a chargé** le secrétariat de vérifier auprès des collègues de la Cour européenne des droits de l'homme s'il existait un manuel sur la façon d'utiliser la base de données de la Cour des droits de l'homme et, dans l'affirmative, de l'adresser aux membres du Réseau de Lisbonne ;
- **a noté** qu'il pourrait être très utile de créer une bibliothèque au sein du secrétariat du Réseau de Lisbonne ;
- **a souligné** l'importance de l'avenir du Réseau de Lisbonne, notamment pour les « nouvelles démocraties » et **a demandé** au secrétariat d'explorer de nouveaux moyens de maintenir le Réseau en activité.

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau du Réseau de Lisbonne a tenu sa 8^e réunion le 20 mars 2009, à Bucarest, dans les locaux de l'Institut national de la magistrature de Roumanie ; y ont participé les personnes suivantes :
 - M^{me} Marija FUCHS (Croatie)
 - M. José Miguel GARCÍA MORENO (Espagne)
 - M^{me} Aneta ARNAUDOVSKA (« ex-République yougoslave de Macédoine ») (FYROM)
 - M. Shota RUKHADZE (Géorgie)
 - M. Constantin BRANZAN (Roumanie)
2. Le secrétariat souhaite la bienvenue aux participants, notamment aux nouveaux membres du Bureau, représentant la Roumanie et l'« ex-République yougoslave de Macédoine » (FYROM). Il remercie également le directeur de l'Institut national de la magistrature pour l'invitation à tenir la réunion à Bucarest.
3. Le Bureau élit M. Constantin BRANZAN, directeur de l'Institut national de la magistrature de Roumanie, président du Réseau de Lisbonne.
4. L'ordre du jour et la liste des participants font l'objet respectivement des annexes I et II.

II. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT, DES MEMBRES DU BUREAU ET DU SECRÉTARIAT

5. M. Constantin Branzan, nouveau président du Réseau de Lisbonne, remercie les membres du Bureau pour la confiance qu'ils lui ont manifestée en l'élisant, et souligne qu'au cours de son mandat, le principal objectif sera de renforcer la coopération entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ et de garantir la visibilité du Réseau de Lisbonne à tous les niveaux.
6. La représentante de l'« ex-République yougoslave de Macédoine » (FYROM), M^{me} ARNAUDOVSKA, informe les membres des derniers développements survenus au sein de l'Institut de formation des juges et des procureurs. En particulier, suite aux recommandations de la dernière réunion plénière du Réseau de Lisbonne, l'Institut a organisé deux stages de formation sur la justice et les médias et a pris contact avec le REFJ pour mettre en place d'autres formations sur des questions d'actualité. M^{me} Arnaudovska souligne également la nécessité d'élaborer, dans le cadre du Réseau de Lisbonne, un questionnaire destiné aux instituts de formation sur les moyens d'évaluer la qualité et l'efficacité de la formation. Le questionnaire devrait porter sur l'impact des séminaires de formation à court, moyen et long termes et sur la façon dont ils infléchissent l'activité quotidienne d'un juge ou d'un procureur. Elle signale aussi que l'Institut de formation des juges et des procureurs de la FYROM a obtenu le statut d'observateur auprès du REFJ.
7. M. Jose Miguel GARCIA MORENO de l'Ecole judiciaire espagnole informe les participants de la récente création d'un Conseil du pouvoir judiciaire doté de nouvelles responsabilités et de l'élection d'un nouveau directeur de l'Ecole judiciaire, M. Pascual Ortuno Munoz.
8. Le directeur de l'Institut national de la magistrature de Roumanie indique que l'Institut dispense une formation à trois niveaux : formation initiale, formation continue et formation des formateurs en mettant l'accent sur les droits de l'homme et le droit

communautaire. Une formation spéciale est également assurée pour les juges qui exercent leurs fonctions près les tribunaux de la marine marchande et militaire. M. Branzan souligne également l'importance d'une formation aux langues étrangères et, à cet égard, il mentionne l'initiative de l'Institut roumain de créer une université d'été à Timisoara ayant pour but de proposer des stages de formation juridique en français et en anglais. Il suggère d'organiser des échanges entre les institutions afin de donner aux étudiants la possibilité de participer à divers stages.

9. M. Shota RUKHADZE informe les membres du Bureau qu'en Géorgie, pour la première fois en 2009, la nomination des juges se fera sur la base de la formation initiale.
10. La représentante de la Croatie, M^{me} Marija FUCHS, transmet l'information concernant l'organisation d'une conférence régionale sur les problèmes rencontrés et les progrès réalisés s'agissant d'établir des programmes de formation qui se tiendra en septembre, à Dubrovnik. Les membres du Réseau de Lisbonne recevront une invitation ; les organisateurs assureront l'hébergement et la traduction et seuls les frais de transport seront à la charge des participants.
11. Le secrétariat informe les membres du Bureau que, suite au concours THEMIS, une visite d'études a été organisée du 2 au 4 décembre 2008 auprès des institutions de Strasbourg pour les deux équipes lauréates de Roumanie et de République tchèque. Il les informe aussi des travaux du CCPE et du CCJE pour 2009, consistant à rédiger un avis conjoint sur « les relations entre les juges et les procureurs », cadre dans lequel la formation conjointe a un rôle important à jouer. Le sujet de l'avis sera aussi le thème d'une conférence commune entre les juges et les procureurs, prévue les 30 juin et 1^{er} juillet 2009, à Bordeaux.

III. ÉTAT DE PRÉPARATION DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU RESEAU DE LISBONNE

12. Suite à la proposition d'institutionnaliser la formation des juges et des procureurs en matière de cybercriminalité, formulée par les collègues de la Division du crime économique du Conseil de l'Europe, le Bureau du Réseau de Lisbonne a décidé d'apporter son soutien sans réserve à l'amélioration des connaissances des juges et des procureurs sur les questions liées à la cybercriminalité. Dans la perspective d'élaborer un document de fond précisant l'approche en matière de formation, le type de formation nécessaire, le matériel pédagogique et des exemples de la façon dont plusieurs pays dispensent concrètement cette formation, le Bureau décide d'associer les représentants des cinq instituts de formation membres du Bureau (Croatie, Espagne, « ex-République yougoslave de Macédoine » (FYROM), Géorgie et Roumanie) et d'inviter d'autres instituts d'Allemagne, de France, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal et d'Ukraine. Dans le choix des pays, les divers types de formation ont été pris en considération (pays où la formation est institutionnalisée et pays comme l'Allemagne où elle ne l'est pas).
13. L'atelier aura lieu les 3 et 4 septembre, à Strasbourg ; un ou deux représentant(s) des instituts de formation des pays mentionnés au paragraphe 10 devraient y participer. Le profil des participants à l'atelier devrait répondre à au moins deux des critères suivants :
 - *poste de direction ou de haut niveau au sein de l'institut ;*
 - *participation à l'élaboration des programmes d'enseignement (pour la formation initiale et/ou continue) ;*
 - *une excellente connaissance des questions liées à la cybercriminalité.*

14. Le secrétariat adressera une lettre contenant ces informations aux directeurs des instituts de formation en temps utile, après la réunion du Bureau et la date limite pour la désignation des représentants en question sera fixée au 30 avril 2009.
15. Compte tenu de l'organisation de la 4^e Conférence internationale sur la formation des magistrats, prévue du 26 au 30 octobre à Sydney, en Australie, le Bureau décide de tenir la réunion plénière les 15 et 16 octobre, à Strasbourg. La réunion pourrait porter sur le thème : « Pourquoi dispenser aux juges et aux procureurs une formation en matière de cybercriminalité ? » et comprendra des débats sur les initiatives prises par le Conseil de l'Europe pour lutter contre la cybercriminalité. La réunion plénière pourrait aussi mettre l'accent sur un séminaire de formation pilote destiné aux juges et aux procureurs qui engloberait la définition de la cybercriminalité comme infraction pénale, les éléments de preuve électroniques et la coopération internationale.

IV. INFORMATION CONCERNANT LE MANUEL DE FORMATION DES JUGES AUX QUESTIONS DE CYBERCRIMINALITÉ

16. Les membres du Bureau ont eu la possibilité de donner leur avis sur le projet de manuel de formation des juges aux questions de cybercriminalité lors de la Conférence Octopus Interface, organisée les 10 et 11 mars 2009, à Strasbourg. Il a été signalé que le niveau de formation dans ce domaine n'était pas le même dans tous les pays et que, de manière générale, le document était trop long. Si l'on élabore un manuel de formation sur la cybercriminalité, il devrait absolument être plus concis et contenir des informations générales sur les possibilités pour chaque Etat de dispenser une telle formation, les techniques de lutte contre la cybercriminalité et la qualité des preuves. Les juges, procureurs et policiers devraient bénéficier d'une telle formation.

V. PARTICIPATION DU RÉSEAU DE LISBONNE À LA 4^E CONFÉRENCE DE L'OIJT, SYDNEY, AUSTRALIE, 26-30 OCTOBRE 2009

17. Les membres du Bureau conviennent de la nécessité d'assurer la participation du Conseil de l'Europe à la 4^e Conférence de l'OIJT. Le Réseau de Lisbonne n'a pas été invité à participer à cette manifestation, ce qui est peut-être dû au fait que le Réseau est inconnu de l'OIJT. Le secrétariat prendra contact avec l'organisation en vue d'être invité au plus haut niveau possible à la Conférence de Sydney du 26 au 30 octobre 2009.

VI. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL GÉNÉRAL POUR 2009

18. S'agissant des activités du Réseau de Lisbonne pour 2009, les membres du Bureau jugent très important d'actualiser les informations sur le site web concernant les programmes annuels des instituts de formation et de tous les inviter à mettre à jour en ligne leurs réponses au questionnaire concernant :
 - *les caractéristiques structurelles et fonctionnelles des instituts de formation ;*
 - *le recrutement et la formation initiale des magistrats ;*
 - *la formation en cours d'emploi des magistrats.*

Le secrétariat adressera à tous les membres un courrier électronique à ce propos.

19. Le Bureau décide, de surcroît, que le Réseau de Lisbonne continuera d'apporter son soutien à l'organisation de la 4^e édition du concours THEMIS, prévu, cette année, à Lisbonne. Le secrétariat pourrait, par le truchement du site web, diffuser les informations relatives au concours et assurer la participation de deux experts au jury.

20. Les membres du Bureau préconisent, en outre, de créer une bibliothèque au sein du secrétariat du Réseau de Lisbonne, au siège du Conseil de l'Europe.
21. La question de la formation relative à l'accès à la base de données de la Cour européenne des droits de l'homme est également soulevée et plusieurs membres suggèrent au secrétariat de s'enquérir de l'existence d'un manuel de formation que pourraient utiliser les instituts.

VII. SUITE À DONNER AU CORPUS MINIMAL DE NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

22. Il faudrait constamment mettre à jour le corpus minimal de normes du Conseil de l'Europe, adopté à la 10^e réunion plénière du Réseau de Lisbonne, en y intégrant des informations concernant l'adoption de nouveaux instruments dans les domaines couverts par le document. Le secrétariat pourrait continuer de diffuser le document à l'ensemble des instituts de formation pour qu'ils puissent s'en servir.

VIII. COOPÉRATION ENTRE LE REFJ ET LE RÉSEAU DE LISBONNE

23. La coopération entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ devrait se poursuivre sur une base concrète, comme convenu dans le document sur les modalités de coopération entre les forums (RL (2008)1). Les membres du Bureau déplorent que le REFJ ne soit pas chargé de coorganiser la visite d'études conjointe pour les équipes lauréates du concours THEMIS 2008.
24. Les membres sont informés de la réforme éventuelle du REFJ, qui consisterait en une fusion entre le REFJ et l'ERA. A ce stade, le secrétariat du Réseau de Lisbonne ne dispose pas d'informations officielles concernant cette fusion.

IX. QUESTIONS DIVERSES

25. Les membres du Bureau soulignent l'importance du Réseau de Lisbonne comme moyen pour les représentants des « nouvelles démocraties » d'échanger des informations et de se rencontrer régulièrement. Il convient de maintenir ce système et de le renforcer à l'avenir grâce au développement d'autres activités comme les programmes d'échange et la rédaction de manuels de formation dans divers domaines.

Annexe I

BUREAU DU RESEAU DE LISBONNE

**8th meeting / 8ème réunion
Bucarest, 20 mars (9h30 – 18h00) 2009**

Institut National de la Magistrature de Roumanie

**Adresse: B-dul Regina Elizabeta Nr. 53, Sector 5
Tel: +40 21 310 21 10**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Elections du Président**
- 4. Communication du Président, des membres du Bureau et du Secrétariat**
- 5. Préparation de la réunion plénière du Réseau de Lisbonne**
 - *Dates à établir*
 - *Thèmes à convenir*
 - *Proposition concernant les experts-rapporteurs pour chaque thème*
- 6. Information concernant le Manuel de formation pour les juges aux questions de cybercriminalité**
- 7. Participation du Réseau de Lisbonne à la quatrième conférence internationale sur la formation des magistrats, Sydney, Australie, 26 – 30 octobre 2009**
- 8. Discussion du Programme de travail général pour 2009**
- 9. Suite à donner au Corpus Minimal de normes du Conseil de l'Europe**
- 10. Coopération entre le REFJ et le Conseil de l'Europe**
- 11. Questions diverses**

Annexe II

List of Participants

CROATIA

Mrs Marija FUCHS

Head of Training Implementation Sector
Judicial Academy
Ministry of Justice
Heinzelova 4a, Zagreb
Tel.: 00385 1 46 00 830 Fax: 00385 1 46 00 850
npopovic@pravosudje.hr

GEORGIA

Mr Shota RUKHADZE
Deputy Director
The High School of Justice of Georgia
7A Bulachauri Street
0160 Tbilissi
Tel.: +995 32 37 17 93 Fax : +995 32 37 00 63
shota.r@wanex.net – shota@hsoj.ge

ROMANIA

M. Constantin BRANZAN
Directeur de l'Institut National de la Magistrature (INM)
Bd. Regina Elizabeta, 53 Sector 5
Bucarest
Tel. : +40 21 310 21 10; Fax: +40 21 311 02 34
constantin.branzan@inm-lex.ro

SPAIN

José Miguel GARCÍA MORENO
Senior Judge
Head Area Institutional and External Relations
Judicial School of the General Council for the Judiciary of Spain
Tel: + 34 91 700 59 90 Fax: +34 93 406 91 64
josemiquel.garcia@cgpj.es

“ THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA ”

Ms Aneta ARNAUDOVSKA

Director
Academy for Training of Judges and Prosecutors
Jane Sandanski, 12
1000 Skopje
Tel.: +(389) 22 401 573 Fax: +(389) 22 401 570
Aneta.arnaudovska@jpacademy.gov.mk

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Ana Rusu, Secretary of the Lisbon Network, Division of Justice

Tel: +33 (0)3 90 21 54 56 Fax +33 (0)3 88 41 37 43, E-mail : ana.rusu@coe.int

INTERPRETERS

Mme Françoise COMTE

Mme Nathalie PHAM